

**MAIRIE DE BRIE - 16590**

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombre de conseillers**

En exercice : 27

Présents : 23

Procuration : 3

**Votants : 26**

L'an deux mil vingt quatre

Le : **27 mai**

Le Conseil Municipal de la commune de BRIE – 16590 –

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de **M. Michel BUISSON**, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : **21 mai 2024**

**OBJET : D2024-4-1**

Créations et suppressions de postes

**Présents** : BOUCHERIT D ; BOURGADE L ; BRIANCON JP ; BUISSON M ; CHASLARD B ; CORNELIUS M ; DULAIS N ; FORESTIER-BRUN F ; GAUDILLIERE M ; GERACI F ; GUERIN S ; HELION P ; IMARD C ; JOUANNET J ; LACOURARIE S ; MASSON G ; MOREAU D ; MOUMANEIX P ; NARDOU JP ; ROUHIER D ; THOS F ; URBAJTEL P ; VIEUILLE R

**Ont donné procuration** : CHAUSSAT C à BOUCHERIT D ; MOINARD BOUTENEGRE M à URBAJTEL P ; VRIET L à BOURGADE L.

**Absente** : BERTHELON S

**Secrétaire de séance** : Michel GAUDILLERE

La commune de Brie a sur son territoire une école maternelle qui compte 6 classes pour l'année scolaire 2023-2024.

La municipalité a fait le choix, depuis de nombreuses années, d'être un véritable partenaire de l'Education Nationale et de favoriser la réussite scolaire des élèves en affectant une ATSEM à chaque classe.

Les agents qui exercent actuellement les fonctions d'ATSEM ont le grade d'adjoint technique territorial.

A l'occasion des entretiens professionnels, certains agents ont émis le souhait d'être nommées au grade d'ATSEM compte-tenu qu'elles sont titulaires du CAP Petite Enfance et de leurs nombreuses années d'expériences dans ce métier.

Le Centre de Gestion de la Charente a confirmé qu'il était tout à fait possible de nommer ces agents au grade d'ATSEM, sachant que la grille indiciaire est exactement la même que celle d'agent technique territorial.

Compte-tenu de ces éléments et afin de valoriser le travail de nos agents, la municipalité souhaite pouvoir nommer au grade d'ATSEM les agents remplissant les deux conditions cumulatives suivantes : exercer depuis au moins 15 ans les fonctions d'ATSEM et être âgée de plus de 50 ans.

Pour ce faire, je vous propose de créer quatre postes d'ATSEM à temps non complet à compter du 1<sup>er</sup> juin 2024 :

- deux postes d'ATSEM à 30,33 h hebdomadaires
- un poste d'ATSEM à 29,60 h hebdomadaires
- un poste d'ATSEM à 31,50 h hebdomadaires

**AR Prefecture**

016-211600614-20240527-D2024\_4\_1-DE  
Reçu le 30/05/2024

et de supprimer les postes d'adjoints techniques territoriaux correspondants.

Par ailleurs, cette année encore, la municipalité souhaite que des travaux d'entretien de certains biens communaux soient confiés à des jeunes de la commune. Il convient donc de créer 20 postes temporaires d'adjoints techniques territoriaux pour les mois de juillet et août 2024 pour une durée de travail hebdomadaire de 30 heures. Les personnes recrutées seront rémunérées sur la base du 1<sup>er</sup> échelon du grade d'adjoint technique territorial et selon le nombre d'heures effectuées.

Il est précisé que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2024.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants, donne un avis favorable à ces créations et suppressions de postes.**

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

Le :

Publié ou Notifié

Le :

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

**Affiché le 29 mai 2024**

Pour copie conforme :

**En Mairie, le 29 mai 2024**

Le Maire,

Michel BUISSON